

LES PROVISIONS

Thème N° 1:

L'entreprise MIMI & Frères connaît des déboires avec certains nombres de ses clients qui, en difficultés de paiement, risquent de devenir insolvable. En vue de passer les écritures d'inventaire (au 31.12.1997) constatant cette probabilité, elle vous remet le dossier clients suivant:

Nom de tous les clients débiteurs	Nominal de la créance T.T.C.	Provision constatée le 31.12.1996	Observations
ABOUMADI	6 000.6	2 500.25	Ancien client douteux, a versé 1000 en mai 1997 pour solde, seule le règlement a été enregistré
SIHAM	7 250,25	0	Client solvable
ABDELLAH	2 780,28	695.07	Ancien client douteux, a versé 700 en juillet 1997, on pense récupérer 50 % du reste courant 1998
SOULAIMANE	15 150	2 525	Aucun règlement effectué durant l'exercice 1997, porter la provision à 50 % de la créance
TRAMAX	3 580.23	0	Nouveau client douteux, perte probable 30 %
BENTERRAB	4 150.50	3 000	Ancien client douteux, a versé 3000 en décembre 1997, on pense perdre seulement 3% du reste

Travail demandé:

Régulariser au 31.12.1997 le compte clients douteux et les provisions qui s'y rapportent.

Thème N° 2:

A l'entreprise Art'fil L'état des stocks au début de l'exercice présente les valeurs suivantes:

Thème n°4:

Nous avons constitué fin 1996, une provision de 20 000 DH pour un litige nous opposant à un intermédiaire. Le 25 mai 1997, nous avons été assignés à lui verser la somme de 12 500 DH (règlement effectué par chèque).

Quelles sont les écritures que nous devons passer concernant cette opération :

le 31.12.1996

le 25 .5 .1997

le 31.12.1997

Thème n°5:

Le 31.12.N, le 31.12.N+1 et le 31.12. N+2 nous avons constitué une provision pour grosses réparations de 5000 par an en prévision d'un important entretien à effectuer sur le matériel.

Courant N+3, les travaux ont été effectués à 17 000 DH réglés par chèque.

Passer toutes les écritures concernant cette opération.

CORRIGE

Thème N°1 :

On considère une TVA unique de 20%:

ABOUMADI Solder le compte Client douteux

Enregistrer la perte = $(6000.6 - 1000) / 1.2 = 4167.17$

TVA à régulariser = $5000.6 - 4167.17 = 833.43$

Reprendre la provision

6182	Pertes sur créance irrécouvrables	4 167.17	
4456	TVA due	833.43	
3424	Clients douteux		5 000.6
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés	2 500.25	
7196	Reprises d'exploitation sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		2 500.25

SIHAM Client solvable, n'est pas concerné par les régularisations.

ABDELLAH Reste après versement: $2\,780.28 - 700 = 2\,080.28$ T.T.C. soit $1\,733.57$ H.T.

Nouvelle perte probable : $1\,733.57 \times 50\% = 866.78$

Augmenter l'ancienne provision de $866.78 - 695.07 = 171.71$

6196	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	171.71	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		171.71

SOULAIMANE Nouvelle perte probable : $(15\,150 / 1.2) \times 50\% = 6312.5$

Augmenter l'ancienne provision de $2\,525 - 6\,312.5 = 3\,787.5$

6196	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	3787.5	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		3787.5

TRAMAX

Constituer une provision de : $(3580.23 / 1.2) \times 30 \% = 895.05$

3424	Clients douteux ou litigieux	3580.23	
3421	Clients		3580.23
6196	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	895.05	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		895.05

BENTERRAB

Reste après versement: $4150.5 - 3000 = 1150.5$ T.T.C. soit 958.75 H.T.

Nouvelle perte probable : 28.76

Réduire l'ancienne provision de $3000 - 28.76 = 2971.24$

3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés	2971.24	
7196	Reprises d'exploitation sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		2971.24

Thème N° 2:

61241	Variations de stocks de Matières premières	345 600	
71321	Variations de stocks de produits finis	1 121 500	
3121	Stocks de Matières premières		345 600
315	Stocks de produits finis		1 121 500
3912	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures	800	
3915	Provisions pour dépréciation des stocks de produits finis	650	
7196	Reprises d'exploitation sur provisions de l'actif circulant		1450
3121	Stocks de Matières premières	368 920	
315	Stocks de produits finis	1 214 900	
61241	Variations de stocks de Matières premières		368 920
6114	Variations de stocks de produits finis		1 214 900
6196	Dotations d'exploitation pour dépréciation de l'actif circulant	1 830	
3912			1200
3915	Provisions pour dépréciation des matières et fournitures		630
	Provisions pour dépréciation des stocks de produits finis		

Thème n°3 :

Régularisation des cessions:

Titres A:

L'écriture de cession des titres A n'a pas été passée.

Valeur d'achat = $30 \times 422 = 12\ 660$

Valeur de vente = 12 600

Reprise de la provision correspondant aux 30 actions : $(2000 / 500) \times 30 = 120$

2481	Créances sur cession d'immobilisations	12 600	
751	Produit de cession des immobilisations		12 600
651	VNAIC	12 660	
251	Titres de participation		12 660
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	120	
7392	Reprises financières sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		120

Titres K:

L'écriture de cession a été mal passée; la corriger en la complétant.

Prix d'achat: $125 \times 167 = 20\ 875$

Prix de vente: 20 750

Moins value réelle de 125

7385	Charges nettes sur cession des titres et valeurs de placement titres et valeurs de placement	125	
350			125

Régularisation du reste des actions en possession de l'entreprise :

Il reste 125 actions K

Pour les actions restant en possession de l'entreprise il y a une probabilité de moins value de 2 par action soit $2 \times 125 = 250$

Créer une provision de 250

6394	Dotations financières aux provisions pour dépréciation titres et valeurs de placement	250	
3950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		250

Il reste $500 - 30 = 470$ actions A en possession de l'entreprise

Pour les actions restant en possession de l'entreprise il y a une probabilité de moins-value de 2 par action soit $470 \times 2 = 940$

Reprise de l'ancienne provision à concurrence de $(2\ 000 - 120) - 940 = 940$

2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation	940	
7392	Reprises financières sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		940

Pour les actions B:

- Celles achetées à 322 , la provision est à reprendre en totalité, soit 1000
- Celles achetées à 334, il y a une moins value probable de 2 par action soit $2 \times 200 = 400$ de provisions à constituer

Soit en totalité, reprise de $1000 - 400 = 600$

3 950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placements	600	
7394	Reprises financières sur provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		600

Pour les actions C, il y a une moins value probable de 5 par action soit $5 \times 250 = 1250$
Augmenter l'ancienne provision de 250

6392	Dotations financières aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	250	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		250

Pour les actions L, Reprendre la provision de 500.

3950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement	500	
7394	Reprises financières sur provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		500

Thème N°4 :

Constitution de la provision: le 31.12.1996

61957	Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges momentanés	20 000	
4501	Provisions pour litiges		20 000

Réalisation de la réparation et son règlement le 5 mai 1997:

6136	Rémunération d'intermédiaires	12 500	
5141	Banque		12 500

Régularisation à porter au 31.12.1997:

4501	Provisions pour litiges	20 000	
7195	Reprises sur provisions pour risques et charges		20 000

Thème N° 5:

Fin N, fin N+1 et fin N+2 on passe l'écriture suivante:

61955	Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges durables	5 000	
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		5 000

Courant N+3:

6133	Entretien et réparation	17 000	
5141	Banque		17 000

Fin N+3:

1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	15 000	
7195	Reprises sur provisions pour risques et charges		15 000